



Communiqué aux médias

L'abattage au pâturage est enfin légalement autorisé

La première autorisation définitive délivrée en Suisse pour l'abattage au pâturage a maintenant force de loi. Il existe donc dès maintenant une méthode qui permet d'abattre des bovins sans les stresser ni les transporter sur de longues distances. Après la fin réussie de la phase pilote avec dix abattages au pâturage, le onzième bovin a été abattu au pâturage le 4 mai 2016 – pour la première fois avec une autorisation ancrée dans la loi.

(Frick, le 3 juin 2016) «L'abattage au pâturage est enfin autorisé par la loi en Suisse», se réjouit l'agriculteur Nils Müller du domaine «Zur Chalte Hose». «Nous avons ainsi complètement atteint notre but de permettre à nos animaux de mourir là où ils sont venus au monde.» L'autorisation obtenue par Nils Müller a été établie pour l'ensemble de son cheptel bovin. Elle court jusqu'à fin 2018 et pourra ensuite être renouvelée. Nils Müller a été soutenu par le vulgarisateur du FiBL (l'Institut de recherche de l'agriculture biologique) pour la production animale au cours de toutes ces années de bras de fer avec les autorités. «L'élevage des bovins au pâturage, qui est le système le plus respectueux des besoins de cette espèce, peut maintenant se pratiquer jusqu'à la fin de manière cohérente», dit Eric Meili. «L'abattage au pâturage crée en outre une nouvelle niche de marché puisque c'est un concept qui réunit paysans, bouchers, chasseurs et abattoirs locaux et qui ramène à la campagne de précieuses places de travail. Et en plus cela permet de répondre aux besoins des nombreuses personnes qui recherchent de la viande de haute qualité nutritionnelle, gustative et éthique.»

Lors de l'abattage au pâturage, le bovin est entouré de congénères de son troupeau et se trouve dans un environnement familier au moment où le tir fatal survient. Il est ensuite immédiatement saigné et mené à l'abattoir dans une remorque spéciale. Tout cela permet à la fois de respecter les très strictes normes d'hygiène et d'épargner à l'animal tout le stress causé par le transport et les conditions qui règnent dans les abattoirs. L'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) a mesuré les paramètres sanguins pendant la phase pilote. Les teneurs en lactates confirment que les facteurs de stress pre mortem sont extrêmement bas lors de l'abattage au pâturage. Cela a été confirmé dans deux fermes allemandes par une thèse de doctorat faite à l'université de Kassel – aussi pour des bêtes qui étaient entourées de congénères de leur troupeau au moment du tir. La viande présente en outre grâce à l'abattage au pâturage de meilleures valeurs pour les paramètres de tendreté, de couleur et de capacité de rétention de l'eau.

Remerciements

L'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES Suisse (VIER PFOTEN Schweiz), qui a financé ce projet sur l'abattage au pâturage aussi bien pour les clarifications juridiques que pour le conseil scientifique du FiBL, mérite toute notre reconnaissance. Nous remercions aussi l'abattoir de Küsnachter Berg et environs.

Contact: Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)

- Eric Meili, Conseiller du FiBL, tél. +41 (0)79 236 47 18, eric.meili@fibl.org
- Franziska Hämmerli, Interlocutrice du FiBL pour les médias, tél. +41 (0)62 865 72 80, franziska.haemmerli@fibl.org

Contact: Zur Chalte Hose

- Nils Müller & Claudia Wanger, tél. +41 (0)44 918 04 46, mail@zurchaltehose.ch

Contact: VIER PFOTEN Schweiz (QUATRE PATTES Suisse)

- Valenda Penne, tél. +41 (0)43 311 80 90, valenda.penne@vier-pfoten.org

Informations supplémentaires

- Informations sur l'abattage au pâturage:
[Magazine en ligne Bioactualités](#)
- Vidéo d'information sur l'abattage au pâturage (en suisse allemand):
[FiBL-Film Weideschlachtung](#)
- La thèse de doctorat mentionnée dans ce communiqué:
[Schiffer, Katrin Juliane \(2015\): On farm slaughter of cattle via gunshot method. Dissertation Uni Kassel, Shaker Verlag Aachen.](#)

Ce communiqué sur Internet

Vous trouverez ce communiqué avec des illustrations et des informations de fond sur Internet à l'adresse suivante: www.fibl.org/fr/medias.html.